

Image not found or type unknown



Branchements reseaux eau et electricité

Par **tanguy21**, le **12/09/2008** à **08:59**

Bonjour ,
Je souhaite vendre un terrain en limite d'un village , j'ai déposé une demande de CU , celui ci a été refusé au motif que les points de raccordement sur les reseaux d'eau et d'électricité sont supérieur à 100 m (140 m pour etre précis) . De plus la tranchée pour le passage de ces reseaux passerait sur une route communale .
La mairie ne souhaite évidemment pas supporter ces frais de raccordement .
Puis je m'engager à réaliser ces travaux à mes frais et ainsi espérer obtenir un CU positif ?
Merci par avance pour vos avis éclairés .
Tanguy

Par **tanguy21**, le **16/09/2008** à **17:22**

Personne ne peut m'aider ???
Tanguy